

OMPI



B/CR/I/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 28 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (UNION DE BERNE)**

CONFÉRENCE DE REPRÉSENTANTS

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

PROJET DE RAPPORT

préparé par le Secrétariat

Ouverture de la session

1. La Conférence de représentants de l'Union de Berne (nommée ci-après "la Conférence") a tenu sa première session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.
2. Les Etats suivants, membres de la Conférence à l'ouverture de la session, étaient représentés : Argentine, Australie, Autriche, Cameroun, Chili, Congo (République démocratique), Gabon, Inde, Liban, Mexique, Monaco, Philippines, Pologne (13).
3. Les Etats et les organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (voir le document AB/I/INF/2.Rev.).

4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/32, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire de la Conférence.

Décision concernant l'établissement d'une Conférence de représentants de l'Union de Berne

5. Voir le document AB/I/32, paragraphe 13 et annexe A.

Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été proposé dans le document B/CR/I/1.Rev. et a été complété par la suite par un nouveau point : "Bâtiment du siège".

Adoption du règlement intérieur

7. Voir le document AB/I/32, paragraphe 20.

Election du Bureau

8. La Conférence a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président : M. Kanti Chaudhuri (Inde)
Vice-Présidents : M. Joseph Ekedî-Samnik (Cameroun)
M. Raul Valenzuela (Mexique)

9. M. Vojtech Strnad, Conseiller, Chef de la Division du droit d'auteur de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire de la Conférence.

Election des membres associés du Comité exécutif de l'Union de Berne

10. Sur la base de son règlement intérieur, la Conférence a procédé à l'élection des membres associés du Comité exécutif de l'Union de Berne. Le nombre des membres de la Conférence s'élevant à vingt-quatre à l'ouverture de la session et le nombre des membres représentés à la session étant inférieur à vingt, cinq sièges étaient à pourvoir. Les Etats suivants ont été élus à titre de membres associés : Congo (République démocratique), Inde, Mexique, Philippines, Pologne.

Etablissement d'un rapport sur les dépenses prévisibles du Bureau international pour la période triennale 1971 à 1973 en ce qui concerne l'Union de Berne

11. Voir le document AB/I/32, paragraphe 92.

Modification du montant maximum annuel des dépenses du Bureau international en ce qui concerne l'Union de Berne et dans la mesure où de telles dépenses doivent être supportées par les pays membres de la Conférence de représentants réunie en qualité de Conférence de plénipotentiaires

12. Voir le document AB/I/32, paragraphe 92 et annexe J.

Examen des observations concernant la préparation d'une Conférence de revision de la Convention de Berne

13. Voir les documents AB/I/32, paragraphe 76, et B/A/I/2, paragraphes 14 à 19.

Admission des observateurs

14. Voir le document AB/I/32, paragraphe 44.

Bâtiment du siège

15. Voir le document AB/I/32, paragraphe 98.

/Fin du document/